

DEPARTEMENT

DE L'INDRE

-----

ARRONDISSEMENT  
DE LA CHATRE

-----

COMMUNE  
DE SAZERAY

-----

Nombre de Conseillers  
en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 9

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six,  
le vingt-sept octobre à vingt heures,  
le Conseil Municipal de la Commune de SAZERAY,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
à la Mairie, sous la présidence de M. BRUNET Didier, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 20 octobre 2006.

PRESENTS : MM. AMARTIN, BLINET, BOURY, BRUNET,  
DALLOT, YVERNAULT, Mmes COMMON, DEVAUX, DUPEUX.

ABSENTS : Melle LOPEZ, M. CHEVASSUS.

Mme DUPEUX Marie-Jeanne a été élue secrétaire.

**OBJET : Opposition au Projet de Création d'une Ligne Grande Vitesse LIMOGES-POITIERS.**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. le Sénateur François GERBAUD et de M. le Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse LIMOGES-POITIERS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**S'OPPOSE** à la création d'une ligne grande vitesse LIMOGES-POITIERS qui risquerait de reléguer la voie CHATEAUROUX-PARIS au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre, soit près d'1,8 million d'habitants,

**RAPPELLE** que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire,

**DEMANDE** : - la grande vitesse entre LIMOGES et PARIS par CHATEAUROUX, avec l'amélioration et la modernisation de la voie,  
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irrigant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

*Pour copie certifiée conforme,  
SAZERAY, le 24 NOVEMBRE 2006.*

Certifié exécutoire,

Compte-tenu de la réception  
en Sous-Préfecture le :

et de la publication le :

Reçu à la Sous-Préfecture

le 29 NOV 2006



Le Maire:

Didier BRUNET.